

# LA SUISSE-ALÉMANIQUE, L'ALLEMAGNE ET L'AUTRICHE

## MATURITÉ MENTION BILINGUE PAR SÉJOUR LINGUISTIQUE ET SCOLAIRE ALLEMAND

### Organiser son séjour dans les régions/pays germanophones

#### Trois possibilités d'organiser le séjour de votre enfant :

1. Pour un séjour en Allemagne ou en Autriche, vous pouvez vous adresser à une organisation spécialisée (cf. liste des organismes) qui collabore avec d'autres organismes locaux dans ces pays et qui place les élèves dans des familles d'accueil et des écoles. Ce sont des offres complètes (école, famille d'accueil, déplacement, éventuellement cours de langues supplémentaires). Le choix de l'école et de la famille d'accueil est fait par l'agence organisatrice ; il n'est donc pas possible de déterminer un lieu ou une famille en particulier.
2. Pour tout séjour en Suisse-Alémanique, en Allemagne ou en Autriche, vous pouvez aussi vous adresser à une organisation spécialisée qui se chargera de trouver une école et une famille d'accueil qui correspondent au profil scolaire et/ou aux activités extra-scolaires de votre enfant. Ainsi vous avez aussi la possibilité de proposer une famille d'accueil, de choisir la région, de mettre peut-être l'accent sur une activité sportive ou de préciser que vous cherchez une école privée avec internat pour votre enfant.
3. Vous avez de la famille, des amis, des connaissances en Suisse-Alémanique, en Allemagne ou en Autriche qui sont prêts à accueillir votre enfant pendant un semestre ou une année scolaire. Adressez-vous avec leur aide, à la direction d'une école proche du domicile de la famille d'accueil.

#### Systemes scolaires

En **Suisse-alémanique**, 12 ans de scolarité jusqu'à la Maturité :

6 ans d'école primaire / 2 ans de cycle, d'école secondaire / 4 ans de collège  
(collège de courte durée)

ou

6 ans d'école primaire / 6 ans de collège (collège de longue durée)

Il s'agit du même règlement de Maturité qui se base sur la distinction entre les disciplines fondamentales (Grundlagenfach) et l'option spécifique (Schwerpunktfach) avec dotations horaire différentes.

Les notes de la 2<sup>e</sup> année du Collège de Genève reprises pour la Maturité (chimie, arts visuels/musique, physique en option spécifique le cas échéant) peuvent être transférées du gymnase suisse-allemand au collège genevois.

En **Allemagne**, 12 ans de scolarité jusqu'au « Abitur » (peut légèrement varier selon la région / les Länder)

4 ans d'école primaire

Entrée au collège avec examens dès la 5<sup>e</sup>

8 ans de collège (1<sup>er</sup> cycle de la 5<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> cycle de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup>)

Distinction entre disciplines fondamentales (Grundkurs) et option spécifique (Leistungsfach) avec dotations horaire différentes

Inconvénient : dès le 11<sup>e</sup> degré système à option, pas de groupe-classe, chaque élève choisit librement les matières qu'il préparera durant les deux dernières années jusqu'aux examens finaux.

En **Autriche**, 13 ans de scolarité jusqu'à la Maturité, comme à Genève :

4 ans de primaire

Entrée au collège avec examens dès la 5<sup>e</sup>

9 ans de collège (1<sup>er</sup> cycle 5<sup>e</sup> – 9<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> cycle 10<sup>e</sup> – 13<sup>e</sup>)

Etude des langues anciennes (avant tout le latin) offertes et étudiées dans tous les collèges autrichiens. La 11<sup>e</sup> année correspond à la 2<sup>e</sup> année du collège de Genève.

A noter aussi que les collèges et gymnases dans les régions/pays germanophones ne proposent pas la totalité des options spécifiques dans chaque établissement. Les collèges se spécialisent individuellement dans certaines options.